

La saga de l'huile de palme doit cesser ! Stop au lobbying de Total auprès du gouvernement !

La raffinerie de biocarburants de Total située à la Mède sera la première bénéficiaire du maintien de l'exonération fiscale - délivrée ce 19 décembre en toute discrétion - à la direction générale des douanes, malgré la fin de l'avantage fiscal votée en 2018 et confirmée en 2019. Désormais deux visions de notre modèle économique s'opposent. Une qui s'obstine dans la voie de l'exploitation irresponsable de ressources causant des dégâts environnementaux irréversibles - ou l'accompagnement des entreprises et des travailleur·ses sur la voie de la transition écologique et énergétique, mettant fin aux emplois et aux activités toxiques. Si l'heure est au choix, celui de Macron et son gouvernement n'est pas le bon.

Il y a des cadeaux de Noël qui ne s'oublient pas. Depuis le vote de la fin de l'exonération fiscale de l'huile de palme en décembre 2018 (contre l'avis du gouvernement), Total n'a cessé d'attaquer cette mesure :

- tentative d'amendement dans la loi de finances 2019 pour maintenir l'avantage fiscal ;
- deux saisines auprès du Conseil constitutionnel, toutes deux perdues ;
- nombreuses déclarations du PDG Patrick Pouyanné affirmant que « la survie économique » de sa raffinerie était menacée par la fin de l'avantage fiscal
- à nouveau tentative d'amendement dans la loi de finances 2020 pour reporter à 2026 la fin du cadeau fiscal.

Malgré toutes ces tentatives avortées, Total obtient finalement gain de cause. La direction générale des douanes a rédigé le 19 décembre 2019 - sous les consignes du Ministère de l'action et des comptes publics - en toute discrétion une note qui maintient l'exonération fiscale pour un sous-produit de l'huile de palme, les « acides gras de palme ». Dans cette note le ministère explique ces acides gras de palmes ne seront pas exclus de l'exonération fiscale à partir du 1er janvier 2020.

Ayant échoué à maintenir l'exonération fiscale, par la voie législative, puis par la voie judiciaire, Total passe désormais directement commande auprès de Macron et de son gouvernement. Pour y parvenir, l'entreprise a pu compter sur les services de Bercy qui ont simplement requalifié les acides gras de palme pour les exclure de la liste des biocarburants à base d'huile de palme.

Sauf que l'exonération fiscale de ces acides gras favorise sa production, très dommageable pour le climat (pire que le diesel fossile) et augmente in fine l'utilisation d'huile de palme elle-même. Ces acides gras de palme représentent 25 % de l'approvisionnement de la bioraffinerie Total de La Mède.

Au niveau européen ces acides gras de palme, ne figurent pas dans la liste officielle des biocarburants ; pas plus à l'échelle française puisque la France dans sa stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée pour la période 2018-2030 adopte la même position que Bruxelles. Par conséquent, comment expliquer que l'on supprime l'exonération fiscale sur l'huile de palme conformément à la loi de 2018, sans supprimer l'exonération fiscale de ces acides gras qui sont à base d'huile de palme puisque produits lors du raffinage de l'huile de palme brute.

Nous appelons le gouvernement à clarifier sa position et à mettre son insistance politique au service de la transition énergétique pour la Mède et toutes les activités pétro-gazières et chimiques implantées sur notre Métropole.

CONTACT PRESSE

Karim Hammoumraoui

06 20 02 87 88

contact@deboutmarseille2020.fr

Suivez la campagne sur :



[@DeboutMarseilleEcologisteCitoyenne2020](https://www.facebook.com/DeboutMarseilleEcologisteCitoyenne2020)



[@deboutmarseille_ecologie](https://www.instagram.com/deboutmarseille_ecologie)



[@Ecolo2020](https://twitter.com/Ecolo2020)